



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Instituteurs

Question écrite n° 11035

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des enseignants du premier degré. Il apparaît d'une part que le nombre de transformations d'emplois d'instituteurs en professeurs des écoles prévu par la loi de finances 1994 est insuffisant pour permettre la constitution initiale du corps de la titularisation des sortants d'IUFM. Il apparaît d'autre part que le nombre de promotions à la hors-classe des professeurs des écoles évolue à un rythme très inférieur à ce qui avait été prévu à l'origine. Il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Il a été inscrit au budget 1994 la transformation de 15 800 emplois d'instituteurs en emplois de professeurs des écoles. Ces transformations permettent de titulariser tous les professeurs des écoles stagiaires sortants de formation et de poursuivre l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par la voie de la liste d'aptitude. Par ailleurs, la mise en place à compter de septembre 1994 de la hors-classe du corps des professeurs des écoles se fera progressivement afin d'éviter une fermeture trop rapide du débouché. En effet, tous les instituteurs intégrés depuis 1990 par liste d'aptitude remplissent les conditions d'accès à la hors-classe. 1 717 emplois ont été créés à cet effet pour 1994. Une augmentation des transformations d'emplois impliquerait un coût budgétaire supplémentaire qu'il est difficile d'envisager actuellement. L'augmentation du nombre des emplois offerts à la hors-classe sera, bien sûr, étudiée dans le cadre du projet de loi de finances pour 1995, actuellement en préparation.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11035

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 569

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1802